



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus

Protection des personnes sans-abri

Rouen le 19/03/2020

Lors de son intervention du 16 mars sur le coronavirus, le Président de la République a insisté sur le fait que "pour les plus précaires, pour les plus démunis, pour les personnes isolées, nous ferons en sorte, avec les grandes associations, avec aussi les collectivités locales et leurs services, qu'ils puissent être nourris, protégés, que les services que nous leur devons soient assurés".

En application de ces orientations et en complément de sa demande de suspension des expulsions locatives jusqu'au 31 mai, le Ministre chargé du logement a demandé aux préfets de se mobiliser pour identifier des solutions d'hébergement afin de mettre à l'abri les personnes les plus vulnérables qui se trouveraient à la rue.

Le Préfet de la Seine-Maritime et ses services ont mobilisé l'ensemble des opérateurs de l'hébergement à ce sujet. Afin de protéger le maximum de personnes sans abri contre le risque de contagion, les services de l'État ont identifié les solutions complémentaires d'hébergement mobilisables sur les arrondissements de Rouen, le Havre et Dieppe. Des solutions sont identifiées au sein d'hôtel, d'auberge de jeunesse et de centre de jeunesse. A ce stade, environ 200 places pourraient être mobilisées à court terme.

Par ailleurs, le Préfet a demandé le renforcement des actions en matière d'accueil de jour, de maraude et d'aide alimentaire. Enfin, un centre d'isolement sanitaire dédié aux sans-abri atteints du coronavirus, dit « centre de desserrement » sera en mesure d'accueillir à partir de lundi d'éventuelles personnes infectées par le coronavirus et hébergées par l'État.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex